

**Groupe Ecologistes de Paris 20<sup>ème</sup> (GEP20)**

**Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**

**Séance du mercredi 23 juin 2021**

**Vœu relatif au suivi des vœux  
votés en Conseil d'Arrondissement**

**Déposé par Vincent GOULIN et les élu.e.s du GEP 20**

Considérant la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 mettant l'échelle communale au cœur de notre démocratie ;

Considérant la nécessité de rapprocher les élu.e.s et les citoyen.ne.s dans un contexte généralisé de défiance vis-à-vis de l'action publique et de crise institutionnelle durable ;

Considérant l'attachement des habitant.e.s à l'action municipale et le lien particulier existant avec leurs représentant.e.s au niveau local ;

Considérant les attentes de ces mêmes concitoyen.ne.s en matière de proximité et de transparence de l'action publique ;

Considérant le droit des habitant.e.s et des élu.e.s de pouvoir contribuer aux prises de décisions politiques et s'assurer du bon suivi des vœux votés en Conseil d'arrondissement dans le respect de l'esprit démocratique guidant toute action publique ;

Considérant le droit des habitant.e.s et des élu.e.s de mesurer l'impact des décisions votées en Conseil d'arrondissement afin de pouvoir, le cas échéant, participer à la prise de décisions correctives ;

Considérant la culture historique du 20<sup>ème</sup> arrondissement en matière de participation citoyenne et de démocratie locale directement issue de la Commune de Paris dont on vient de célébrer les 150 ans ;

Considérant que le 20<sup>ème</sup> arrondissement a toujours été un terrain de laboratoire en matière de démocratie locale répondant aux fortes attentes en la matière exprimées par les habitant.e.s ;

Considérant l'absence de moyens dévolus par la puissance publique au groupes politiques, toute tendance confondue, composant l'assemblée municipale du 20<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant que la mise en place d'un suivi des vœux votés en Conseil d'Arrondissement et la mesure de leurs impacts sont laissés, du fait du précédent considérant, à l'entière responsabilités des formations politiques en fonction de leurs ressources et moyens propres créant ainsi des inégalités et des distorsions dans les possibilités d'exercer un droit de suivi de l'action municipale ;

Considérant la nécessité de pouvoir capitaliser et valoriser la richesse de la production démocratique en terme de nombres de vœux déposés par les différents groupes politiques composant le Conseil d'arrondissement, toute tendance confondue, ainsi que les débats qui s'en suivent ;

**Sur proposition des élu.e.s du Groupe des Ecologistes de Paris 20<sup>ème</sup>**

**Emet le vœu :**

- **Que la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement, à l'occasion de chaque compte rendu mandat annuel de l'équipe municipale, consacre un temps spécifique permettant de faire le point sur le suivi des vœux votés en Conseil d'arrondissement concernant le 20<sup>e</sup>.**